

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 avril 2012 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

12/04/106 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant l'item suivant :

3.1 Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec – inscriptions et dépenses

Et en retirant les items suivants :

4.2 Achat de billets – souper-conférence – AGAIP – rencontre annuelle avec les maires de l'île Perrot

14.1 Location d'une rétrocaveuse John Deere, modèle 710J, pour le service des travaux publics

ADOPTÉE

12/04/107 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2012.

ADOPTÉE

**12/04/108 ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- INSCRIPTIONS ET DÉPENSES**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER Monsieur Marc Roy, maire, madame Michelle L. LeCavalier, conseillère et messieurs Daniel Taillefer, René Pinsonneault et Daniel Leblanc, conseillers, à s'inscrire aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront du 9 au 12 mai 2012 à Gatineau.

D'AUTORISER, sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des dépenses inhérentes auxdites assises.

ADOPTÉE

**12/04/109 ACHAT DE BILLETS - SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL DES « OEUVRES
DE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD »**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de 8 billets pour le souper-bénéfice annuel des Oeuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield » qui se tiendra le 2 mai 2012 à 18 h 30.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

**12/04/110 ACHAT DE BILLETS - SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE
PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de 4 billets pour la soirée souper-théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité Ville en Santé Pincourt qui se tiendra le 14 juin 2012 au Théâtre des Cascades.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 350,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02 110 00 311.

ADOPTÉE

12/04/111 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'ÎLE-PERROT ET DE NOTRE-DAME DE-L'ÎLE-PERROT - DÉFI CYCLISTE 2012

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER une contribution financière de 750,00\$ à l'association des pompiers de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot dans le cadre du défi cycliste 2012.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

12/04/112 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - REPAS PARTAGÉS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR, à titre de contribution financière, le vin d'honneur aux bénévoles et aux bénéficiaires de repas partagés dans le cadre du 18^e anniversaire d'existence.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

12/04/113 COORDONNATEUR À LA PISCINE - EMBAUCHE DE MADAME FLORENCE RAYMOND

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Florence Raymond au poste de « coordonnateur à la piscine », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE la date d'embauche est effective au 11 avril 2012 jusqu'au 31 mai 2012 à temps partiel et du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2012 à temps plein.

ADOPTÉE

12/04/114 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MARS 2012

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mars 2012, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 438 847,39 \$.

ADOPTÉE

12/04/115 RAPPORT FINANCIER 2011 - DEMANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL AU MAMROT

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3;

CONSIDÉRANT l'article 105.2 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit qu'après le dépôt visé à l'article 105.1 et au plus tard le 30 avril, le greffier transmet au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que la trésorière déposera ledit rapport à la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2012, soit après le délai fixé par le ministre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder à la Ville de L'Île-Perrot, un délai additionnel pour lui transmettre lesdits rapports.

ADOPTÉE

12/04/116 ABROGATION - RÉSOLUTION NUMÉRO 11/10/384 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 629

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ABROGER la résolution numéro 11/10/384 intitulée « Avis de motion – Règlement numéro 629 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection des toilettes et du local de conciergerie situés au rez-de-chaussée du centre communautaire Paul-Émile-Lépine. »

ADOPTÉE

12/04/117 ABROGATION – RÉSOLUTION NUMÉRO 12/03/085 - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 636

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D’ABROGER la résolution numéro 12/03/085 intitulée « Avis de motion – Règlement numéro 636 décrétant une dépense et un emprunt pour l’exécution des travaux dans le cadre du projet d’éclairage du terrain de soccer #2. »

ADOPTÉE

12/04/118 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE (PHASE INFRASTRUCTURES)

CONSIDÉRANT la procédure d’appel d’offres public pour le projet des travaux de réfection du quai de la 34^e avenue (Phase infrastructures);

CONSIDÉRANT l’ouverture des soumissions en date du 20 mars 2012 à 10 h et l’analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme « EXP. » daté du 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT le rapport de l’ingénieur daté du 23 mars 2012 et portant le numéro 12-ST-12.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D’ADJUGER le contrat pour les travaux de réfection du quai de la 34^e avenue (Phase infrastructures), à la compagnie « Les Pavages Théorêt Inc. », sise au 1080, rue Principale, à St-Zotique (Québec), J0P 1Z0, au coût de 406 355,50 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 20 mars 2012.

D’AUTORISER à cette fin une dépense de 446 889,46 \$ nette de ristourne.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d’emprunt numéro 635, sous réserve de l’approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire.

ADOPTÉE

12/04/119 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION DE RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la procédure d’appel d’offres par voie d’invitation pour la fourniture de services professionnels pour l’impartition des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l’ouverture des offres de services et l’analyse de celles-ci par le comité de sélection dûment formé à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à l’effet que le contrat soit adjugé à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de services professionnels en impartition de ressources humaines, à la firme « Jasmag Groupe Conseil (9176-6689 Québec Inc.) », sise au 18 d'Obernai, à Lorraine (Québec), J6Z 3E3, au taux horaire de 75,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} mars 2012.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-414.

ADOPTÉE

**12/04/120 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-19
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 580 »**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent second projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit second projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-19 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier la grille des usages et normes C-38 pour y inclure les usages de la vente au détail de radios, de téléviseurs, de système de sons, et d'instruments de musique ainsi que la vente d'équipements et d'accessoires d'informatique. »

ADOPTÉE

**12/04/121 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-20
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 580 »**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit second projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- d'agrandir la zone H-77 pour y inclure les lots numéros 1 576 688, 1 576 587, 3 202 995, 3 202 996, 1 578 672, 1 576 589, 1 576 670, 1 576 671, 1 576 583 et 1 576 672 compris dans la zone H-63;
- de modifier la grille des usages et normes H-77 pour y inclure les habitations isolées de 1 à 3 logements maximum. »

ADOPTÉE

12/04/122 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 627-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 7.1.2.4 ET 7.1.2.10 C) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 627 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA REVITALISATION DU SECTEUR CENTRAL »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 627-1 intitulé : « Règlement modifiant les articles 7.1.2.4 et 7.1.2.10 c) du règlement numéro 627 relatif au programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central. »

ADOPTÉE

12/04/123 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 633 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 633 intitulé : « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable. »

ADOPTÉE

12/04/124 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 634 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 183 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU PROJET DE MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE, DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 634 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 183 000 \$ pour l'achat d'équipements nécessaires au projet de mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées. »

ADOPTÉE

12/04/125 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 635 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 616 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE (PHASE INFRASTRUCTURES) »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 635 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 616 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du quai de la 34^e avenue (Phase infrastructures). »

ADOPTÉE

12/04/126 AMENDEMENT - RÉSOLUTION NUMÉRO 11/06/183 - MANDAT À LA FIRME « DUBÉ MATTE & ASSOCIÉS, ARCHITECTES » - RÉFECTION DES TOILETTES DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AMENDER la résolution numéro 11/06/183 en remplaçant le dernier alinéa par le texte suivant :

« **D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le surplus. »

ADOPTÉE

12/04/127 AMENDEMENT – RÉSOLUTION NUMÉRO 12/02/033 – MANDAT À LA FIRME « CDGU INGÉNIERIE URBAINE » - ÉCLAIRAGE D'UN TERRAIN DE SOCCER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AMENDER la résolution numéro 12/02/033 en remplaçant le dernier alinéa par le texte suivant :

« **D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le surplus. »

ADOPTÉE

12/04/128 DEMANDE DE SUBVENTION (2012) – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, d'une demande d'aide financière pour l'année 2012 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et de désigner madame Sonya Baron, bibliothécaire et madame Danielle Rioux, trésorière, comme mandataire aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

12/04/129 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Pascal Berthelot, membre du comité consultatif d'urbanisme, à participer à une formation sur le développement durable qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2012 à Trois-Rivières.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 241,95 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-454.

ADOPTÉE

12/04/130 PIIA – C-18 – (15, BOULEVARD DON-QUICHOTTE, SUITE 112 [TIGRE GÉANT]) – ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 15, boulevard Don-Quichotte, Suite 112 [Tigre Géant] et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 26 mars 2012 et portant le numéro 12-PE-30.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 visant à permettre l'installation d'une enseigne sur l'immeuble situé au 15, boulevard Don-Quichotte, Suite 112 [Tigre Géant], le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-30-B et sous réserve de la condition suivante :

1. Aucune enseigne additionnelle ne sera autorisée sur le bâtiment.

QUE la présente résolution remplace la résolution 12/03/093.

ADOPTÉE

12/04/131 PIIA – C-24 – (471, GRAND BOULEVARD [SECOND CUP]) – NOUVEAUX PLANS ET MATÉRIAUX EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT que la zone C-24 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 471, Grand Boulevard et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 26 mars 2012 et portant le numéro 12-PE-27.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-24 visant à permettre de modifier le revêtement extérieur de l'immeuble situé au 471, Grand Boulevard, le tout selon les plans déposés et identifiés en pièces 12-PE-27-D et 12-PE-27-G et sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le revêtement de brique soit du modèle « Spring Tan » avec crépis d'acrylique de couleur « Pantone (code : 7602U ».
2. Que la partie située en haut de la fenêtre utilisée pour le service à l'auto soit soufflée d'un minimum de 6 po.

ADOPTÉE

12/04/132 PIIA – C-25 – (106, BOULEVARD DON-QUICHOTTE, SUITE 4 [PIZZA NIKKOS]) – NOUVELLE ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-25 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 106, boulevard Don-Quichotte, Suite 4 [Pizza Nikkos] et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 26 mars 2012 et portant le numéro 12-PE-28.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-25 visant à permettre l'ajout d'une enseigne sur l'immeuble situé au 106, boulevard Don-Quichotte, Suite 4 [Pizza Nikkos], le tout selon le plan préparé par « Les Enseignes Décor Néon », dessin 002-17022012 daté du 23 janvier 2012 déposé et identifié en pièce 12-PE-28-B et sous réserve de la condition suivante :

1. L'enseigne devra être située dans l'arche définissant la porte d'entrée.

QUE la présente résolution remplace la résolution 12/03/095.

ADOPTÉE

12/04/133 PIIA – H-55 – (405-413, BOULEVARD DON-QUICHOTTE [LOT 3 754 075]) – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT que la zone H-55 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 405-413, boulevard Don-Quichotte et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 26 mars 2012 et portant le numéro 12-PE-26.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-55 visant à permettre la construction de deux bâtiments accessoires sur l'immeuble situé au 405-413, boulevard Don-Quichotte, lot 3 754 075, le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-26-A.

ADOPTÉE

12/04/134 PIIA – H-94 – (200, RUE DE PROVENCE [LOT 1 822 320]) – AJOUT D'UNE PIÈCE EN HAUT DU GARAGE

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 220, rue de Provence, lot 1 822 320 et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 26 mars 2012 et portant le numéro 12-PE-25.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-94 visant à permettre l'ajout d'une pièce en haut du garage de l'immeuble situé au 220, rue de Provence, lot 1 822 320, le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-25-A.

ADOPTÉE

12/04/135 SIGNALISATION ROUTIÈRE – STATIONNEMENT INTERDIT – 2^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'INTERDIRE le stationnement sur la 2^e avenue, côté sud-est, sur une distance de 44 mètres, à partir de l'intersection du Grand Boulevard.

ADOPTÉE

12/04/136 SIGNALISATION ROUTIÈRE – STATIONNEMENT INTERDIT – 3^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'INTERDIRE le stationnement sur la 3^e avenue, côté nord-ouest, sur une distance de 50 mètres, à partir de l'intersection du Grand Boulevard.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 48 à 20 h.

12/04/137 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE